



## **Conseil Exécutif des Producteurs**



### **Relevé de décisions Réunion du 20 janvier 2015**

## PARTICIPANTS

Etaient présents : Mmes Brigitte LAGET-BAILET, Cécile PEREZ, Anne YANNIC,  
MM. Didier BLANCHARD, Jacques JUDEAUX, Balan KOLAZHI, Stéphane LE PENNEC, Jean-François MICHEL, Richard SOUBIELLE, Mumtaz TEKER, Ralf ZIMEN

Etaient excusés Mme VIEULLE-FERAL,  
MM. Olivier ABERGEL, Philippe COHEN, Laurent DURET, Stéphane LE COZ, Laurent LHOMME, Didier MARCEILLAC, Jacky MORALI,

## Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du CEP du 20 novembre 2015
2. Lobbying concernant le statut des guides
3. Lobbying concernant le projet de Directive Voyage à forfait
4. Défaillance CYPRUS AIRWAYS
5. Garantie financière
6. Opération relance de l’Egypte
7. Questions diverses

En préambule, Mumtaz TEKER, présente ses meilleurs vœux et remercie les Administrateurs de leur présence à cette réunion.

### **1. Approbation du relevé de décisions du CEP du 20 novembre 2014**

Mumtaz TEKER revient sur la proposition faite de demander une cotisation spécifique aux adhérents « Producteurs ».

***Les administrateurs ne donnent pas suite à cette proposition.***

Avant toute demande de contribution financière, il est essentiel d’avoir un fichier qualifié.

Constat est fait qu’il y a eu peu de retours sur le mail adressé fin octobre demandant aux adhérents de communiquer une adresse mail spécifique pour recevoir les informations émanant du CEP.

Les administrateurs décident de réaliser un courrier à l'attention des dirigeants des agences du CEP et d'élaborer un questionnaire pour avoir le même langage afin de les contacter par téléphone dans un second temps.

Valérie BONED suggère la création d'un « espace dirigeant » sur le site du SNAV afin de pouvoir leur communiquer des informations confidentielles.

Le relevé de décisions du CEP du 20 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

## **2. Lobbying concernant le statut des guides**

Valérie BONED précise que le Gouvernement projette de supprimer la carte professionnelle de guide délivrée actuellement par les préfets. Ce dispositif serait remplacé par une déclaration à un registre national tenu par Atout France.

A ce titre Luc DALLERY, Président de la Commission paritaire des affaires sociales et Valérie BONED ont été reçus par M. COMBES, Conseiller du Président de la République, au sujet de la demande de reconnaissance du CDD d'usage pour notre activité et certains de ses métiers. Il s'est engagé à nous mettre en relation avec le Cabinet du Ministre du travail, François REBSAMEN.

Anne YANNIC propose que le SNAV puisse tenir ce registre plutôt qu'ATOUT FRANCE.

Concernant le CDD d'usage, Valérie BONED précise qu'un amendement a été déposé, dans le cadre du projet de Loi Macron, visant à permettre aux agences de voyages, tour-opérateurs, offices de tourisme, de recourir au contrat à durée déterminée « d'usage » pour le recrutement de guides-conférenciers, guides-interprètes, guides accompagnateurs et accompagnateurs.

Ce contrat d'usage permettrait de remédier à l'insécurité juridique rencontrée actuellement par les guides et les employeurs qui y ont recours.

Brigitte LAGET-BAILET signale que les Assedic de Nice et Marseille demandent aux guides de fournir leur contrat de travail avec l'attestation Assedic.

### **3. Lobbying concernant le projet de Directive Voyages à forfait**

Un rendez-vous s'est tenu à l'ECTAA afin de défendre la position commune du SNAV, SETO et APST

Dans la mesure où il existe trois textes (celui de la Commission, celui du Parlement voté en 1<sup>ère</sup> lecture et celui du Conseil), les trilogues vont essentiellement consister à choisir, article par article, entre la version du Conseil et celle du Parlement, accessoirement celle de la Commission, et, lorsqu'il s'agit de nouvelles dispositions introduites par le Conseil, à négocier avec le Parlement une version qui convienne aux parties prenantes.

En conséquence, la marge de manœuvre pour faire bouger le texte tel qu'issu du Conseil est réduite.

Les sujets qui ont été abordés sont ceux qui continuent à poser problème aux professionnels français à savoir :

- La justification du Barème des frais d'annulation, L'ECTAA va inclure dans sa proposition un considérant reprenant notre demande, à savoir, ne pas avoir à systématiquement inclure des éléments économiques dans la construction du barème d'annulation
- Le champ d'application des Prestations de voyages assistés et la couverture de garantie financière afférente, nous souhaitons absolument que les prestataires concernés soient soumis aux mêmes impératifs que ceux qui commercialisent des forfaits, l'ECTAA est d'accord avec cette position
- La possibilité donnée au client d'annuler son voyage sans frais lorsqu'il considère que son lieu de destination est à risque (volonté française de limiter cette possibilité)
- L'indemnisation en cas de problème sur le lieu de destination qui devra être harmonisée avec les différentes règles d'indemnisation transport, la volonté de la France est que cette indemnisation soit capée, cette position est reprise par l'ECTAA

### **4. Défaillance de CYPRUS AIRWAYS**

Suite à la cessation d'activité de la compagnie CYPRUS AIRWAYS le 9 janvier, le BSP a demandé aux agences de voyages de régler leur dette directement auprès de la compagnie.

Le gouvernement chypriote a mis en place un mécanisme permettant aux passagers détenteurs du billet CY de voyager.

### **5. Garantie financière**

Suite à la décision prise lors du Conseil d'Administration du SNAV qui s'est tenu en décembre, un recours gracieux a été adressé le 26

décembre auprès des ministères concernées a été fait demandant de retirer ou d'abroger l'arrêté du 29 octobre 2014.

Jean-François MICHEL précise que ce recours gracieux ne suspend pas l'application de l'arrêté mais permet dans les deux mois de faire un recours contentieux.

Valérie BONED précise qu'en cas de recours contentieux, le Conseil d'état regardera si la demande est fondée et statuera sur le fonds.

Anne YANNIC estime que le sujet est important et grave et que les Administrateurs ne sont pas tenus suffisamment au courant.

Une réunion à laquelle participeront les Présidents du SNAV, du SETO et de l'APST se tient le 21 janvier avec le cabinet du Secrétariat d'état au Commerce afin de reprendre les discussions entamées en décembre.

Richard SOUBIELLE signale que le texte de l'arrêté pourrait être modifié afin d'intégrer la garantie des fonds déposés risque, suite à la décision de la Cour européenne de justice rendue dans une affaire.

Anne YANNIC précise que l'APST n'est plus le seul interlocuteur concernant la garantie financière, les assureurs et banques sont également concernés.

Elle s'interroge sur le fait que si l'APST était défailante, les adhérents seraient-ils appelés en garantie. Richard SOUBIELLE précise que cette question pourra être posée à Raoul NABET, Président de l'APST lors du Conseil d'Administration du SNAV qui se tient ce même jour.

## **6. Opération relance de l'Egypte**

Richard SOUBIELLE signale qu'une campagne de communication avec les agences de voyages avec une vitrophanie « Ici, l'Égypte avec confiance » est en cours.

Le SNAV, le SETO, l'APST se sont associés avec Egyptair et Air Masters et l'OT Egyptien dans cette opération.

Suite à la rencontre avec le Président Egyptien, et des réunions avec l'Ambassadeur d'Égypte en France, il a été décidé l'organisation d'un déplacement au Caire du 8 au 10 février d'une délégation d'agents de voyages, de TO, de journalistes.

Du fait du manque de participants, notamment agents de voyages, il a été décidé de rattacher ce déplacement à un déplacement du MEDEF.

Le SETO a décidé d'y organiser une réunion du Comité Exécutif.

## **7. Questions diverses**

### **Visa Inde**

Richard SOUBIELLE précise que la France est en attente de son intégration dans la liste des pays autorisés pour le visa électronique à destination.

### **Baromètre SNAV/ATOUT FRANCE**

Stéphane LE PENNEC demande s'il serait possible d'avoir une situation cumulée mensuelle.

Richard SOUBIELLE précise que cela peut être envisageable dans la négociation de la Convention SNAV/ATOUT FRANCE.

La séance est levée à 13H15

*Prochaine réunion : le 10 mars de 11H à 13H au SNAV*